



COMMUNE DE SAINT-MARCEL

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 29 avril 2024

Convocation

Date : 10/04/2024

Envoi aux élus : 11/04/2024

Affichage le : 11/04/2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Quorum fixé à : 8

Présents : 9, puis 10 à partir de 19h15

Votants : 10, puis 11 à partir de 19h15

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 avril à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de monsieur Daniel CHARRIERE, maire.

| Noms et prénoms | Fonctions | Présents | Absents | Absents représentés | Pouvoirs |
|----------------------|------------------------|----------|---------|---------------------|------------------|
| CHARRIERE Daniel | Maire | X | | | |
| VIVET Gilles | Adjoint | X | | | |
| KISMOUNE Farrida | Adjointe | X | | | |
| SAVOV Sébastien | Adjoint | X | | | |
| THOREND Emmanuel | Adjoint | X | | | |
| SUINO Eric | Conseiller municipal | X | | | |
| MARTIN Nathalie | Conseillère municipale | X | | | |
| GRILLET Marie-Pierre | Conseillère municipale | | | X | KISMOUNE Farrida |
| GIRARD Tiffany | Conseillère municipale | | X | | |
| VEY Martine | Conseillère municipale | X | | | |
| JAY Joris | Conseiller municipal | | X | | |
| KOENIG Pierre | Conseiller municipal | X | | | |
| KISMOUNE Sabri | Conseiller municipal | | X | | |
| MARGUIER Alain | Conseiller municipal | X | | | |

Le quorum est fixé à 8. Celui-ci est atteint.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. Madame Martine VEY a été nommée secrétaire à l'unanimité.

DEBUT DE SEANCE : 19h00

Monsieur le maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 25 mars 2024.

Aucune remarque n'est faite sur le procès-verbal. Celui-ci est donc adopté.

Décisions prises par le maire en vertu de sa délégation :

| Décision | Date | Fournisseur | Objet | Montant TTC |
|----------|--------------|-------------------------------------|--|-------------|
| 2024-051 | 26 mars 2024 | Editions pédagogiques du Grand Cerf | Livres scolaires | 338,00 |
| 2024-052 | 26 mars 2024 | ONF | Entretien des filets pare-pierres sur la route de Montfort | 1 364,40 |
| 2024-053 | 26 mars 2024 | ONF | Fauche manuelle de la renouée - année 2024 | 4 332,00 |
| 2024-054 | 26 mars 2024 | ONF | Entretien du tracé de la conduite d'eau 2024 | 3 911,77 |
| 2024-055 | 26 mars 2024 | ONF | Entretien des captages 2024 | 7 794,06 |
| 2024-056 | 27 mars 2024 | SERPOLLET | Remplacement des mâts d'éclairage public rue des marais et rue de Beauregard | 15 687,84 |
| 2024-057 | 27 mars 2024 | RICHARDSON | Matériel de soudure | 1 330,12 |
| 2024-058 | 27 mars 2024 | GLAIRON MONDET | Ensemble d'outillage sur batterie (tailleuses haies, tronçonneuse, souffleur, débroussailleuse, aspirateur | 8 262,04 |
| 2024-059 | 27 mars 2024 | TRENOIS DECAMPS | Aspirateur sans fil, outils | 3 038,65 |
| 2024-060 | 27 mars 2024 | LEGALLAIS | Outils, diable | 1 993,15 |
| 2024-061 | 27 mars 2024 | HUSSON INTERNATIONAL | Structure de jeux pour l'aire de jeux de Saint-Marcel | 56 233,20 |
| 2024-062 | 27 mars 2024 | EVS | Aménagement des massifs devant la salle des fêtes | 29 652,58 |
| 2024-063 | 27 mars 2024 | EVS | Plantation de 10 arbres dans l'agorespace | 13 017,88 |
| 2024-064 | 27 mars 2024 | SAVEM | Pose de volets roulants dans la salle de la bibliothèque | 7 716,00 |
| 2024-065 | 27 mars 2024 | RONDINO | Corbeilles et transat | 9 420,53 |
| 2024-066 | 27 mars 2024 | AGORESPACE | Remplacement de 2 panneaux de basket | 1 185,60 |
| 2024-067 | 27 mars 2024 | RCI | Produits d'entretien atelier | 632,41 |
| 2024-068 | 27 mars 2024 | ONF | Sentier découverte : entretien 2024 de l'aire d'accueil et de la boucle | 2 774,90 |
| 2024-069 | 27 mars 2024 | LA'HO ARCHITECTES | Mission de faisabilité ancien presbytère de Montfort | 16 320,00 |

| | | | | |
|----------|------------------|----------------------------------|--|-----------|
| 2024-070 | 27 mars 2024 | NATURALIS | Plantes vivaces massifs salle des fêtes et agorespace | 928,36 |
| 2024-071 | 27 mars 2024 | LEGALLAIS | Chariot pour transport des containers de repas | 245,95 |
| 2024-072 | 28 mars 2024 | IPC | Produits et matériels d'entretien bâtiments | 695,62 |
| 2024-073 | 28 mars 2024 | VRD SERVICES | Pose de glissières de sécurité sur la route de Montfort | 78 927,72 |
| 2024-074 | 28 mars 2024 | ONF | MO reprise de la piste de la source rouge | 600,00 |
| 2024-075 | 28 mars 2024 | BOCH FRERES | Elargissement de la piste SOURCE ROUGE | 5 754,00 |
| 2024-076 | 29 mars 2024 | LEGALLAIS | Rosaces, béquilles, butoir, WC mairie | 224,54 |
| 2024-077 | 3 avril 2024 | L'ATELIER DES FLEURS | Gerbe de fleurs | 60,00 |
| 2024-078 | 3 avril 2024 | APTE IMMO | Diagnostic amiante enrobés de la montée de la Maille | 3 060,00 |
| 2024-079 | 3 avril 2024 | REXEL | Disjoncteurs mairie | 303,12 |
| 2024-080 | 3 avril 2024 | PUM | Matériels d'arrosage, réhausse | 891,51 |
| 2024-081 | 3 avril 2024 | LEGALLAIS | Vannes et tés pour réseau d'eau brute | 326,04 |
| 2024-082 | 4 avril 2024 | BUREAU VALLEE | Plastifieuse - école | 117,98 |
| 2024-083 | 4 avril 2024 | CARREFOUR MARKET | Lampes torches, transistor, piles - école | 69,00 |
| 2024-084 | 4 avril 2024 | GROUPE PROFIL | Chemises, calculatrice, chargeur, désinfectant | 216,96 |
| 2024-085 | 4 avril 2024 | MANUFACTURE DES DRAPEAUX UNIC | Pavillons France | 231,61 |
| 2024-086 | 5 avril 2024 | SAVOIE HYGIENE | Savon mousse | 438,48 |
| 2024-087 | 5 avril 2024 | BATTERIES 73 | Batterie pour remorque | 249,70 |
| 2024-088 | 8 avril 2024 | STACCHETTI FRANCK T.P. | Drain routier sur la route des Nantieux | 6 306,00 |
| 2024-089 | 8 avril 2024 | VEOLIA | Modifications hydrauliques au réservoir du Bochet et à la station de pompage de La Bise | 8 811,28 |
| 2024-090 | 8 avril 2024 | VEOLIA | Modification hydraulique à l'impasse du Bettey | 22 636,97 |
| 2024-091 | 10 avril 2024 | ONF | Travaux patrimoniaux 2024 | 25 460,00 |
| 2024-092 | 10 avril 2024 | ONF | Travaux sylvicoles 2024 - Parcelle Q | 11 572,00 |

| | | | | |
|----------|------------------|--------------------------------|---|--------------|
| 2024-093 | 10 avril 2024 | ETABLISSEMENTS PAUL LAMBERT | Verrous de sol pour grillage agorespace | 367,66 |
| 2024-094 | 15 avril 2024 | CABINET MERLIN | Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'enrobés de la montée de la Maille | 10 800,00 |
| 2024-095 | 22 avril 2024 | ATELIER DES FLEURS | Gerbes de fleurs pour le 08/05/2024 | 120,00 |
| 2024-096 | 23 avril 2024 | CABOT-CANALS MATERIAUX | Bassin granit | 1 080,00 |
| 2024-097 | 23 avril 2024 | QUEY Sylvain | Nettoyage de la route de Montfort au pont de Saint- Marcel | 2 388,00 |
| 2024-098 | 23 avril 2024 | QUEY Sylvain | Nettoyage de la route de Montfort à la Croix de Feissons | 1 860,00 |
| 2024-099 | 23 avril 2024 | VEOLIA | Convention d'assistance technique à la production et à la distribution d'eau potable 01/07/2024 - 31/03/2026 | 27 072 €/ an |
| 2024-100 | 24 avril 2024 | ALPGEO | Remise en place des limites du lot n°3 du lotissement de Montmagny | 864,00 |
| 2024-101 | 24 avril 2024 | GLAIRON MONDET | Courroie lame et bougies pour tondeuse | 293,87 |
| 2024-102 | 29 avril 2024 | RACINE | Engrais, terre végétale, protections arbres | 289,95 |
| 2024-103 | 29 avril 2024 | PARCS ET JARDINS | Débroussaillage talus de La Saulcette et du gymnase | 5 796,04 |
| 2024-104 | 29 avril 2024 | LEGALLAIS | Gants et réducteur de pression | 154,13 |

Ordre du jour

I. FINANCES

- Participation financière au Noël 2023 organisé par le CSE de l'entreprise MSSA,
- Demande de subvention pour des travaux forestiers,
- Demande de subvention pour des travaux sylvicoles,
- Groupement d'achat dans le cadre de la voie verte entre la communauté de communes Cœur de Tarentaise et la commune de Saint-Marcel,

II. URBANISME

- Vente du lot n°8 au lotissement communal de Montmagny,
- Vente du lot n°10 au lotissement communal de Montmagny,
- Cession de parcelles communales au hameau de Montmagny,
- Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) dans le cadre d'un projet d'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI),

III. QUESTIONS DIVERSES

FINANCES

Participation financière au Noël 2023 organisé par le CSE de l'entreprise MSSA
Délibération n°2024.04.01

Madame Farrida KISMOUNE rappelle au conseil que, depuis 2009, la commune de Saint-Marcel participe financièrement à l'animation de l'« Arbre de Noël » organisé par le comité d'entreprise de la société M.S.S.A..

En effet, le Comité Social et Economique (CSE) de l'entreprise de M.S.S.A. a intégré tous les enfants de Saint-Marcel aux festivités de Noël organisées par l'usine afin de consolider un lien social entre eux.

En contrepartie, celui-ci demande une participation financière de 50% pour la prise en charge du coût d'organisation de ces festivités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **A l'unanimité,**
- **ACCEPTE** de participer financièrement à cette manifestation à hauteur de 1 143.75 euros sur présentation des justificatifs,
- **DIT** que cette participation sera imputée à l'article 65748, chapitre 65, du budget principal 2024.

FINANCES

Demande de subvention pour des travaux forestiers
Délibération n°2024.04.02

Monsieur Gilles VIVET rappelle au conseil municipal les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2024 et retenus au budget primitif 2024 du budget principal.

La nature des travaux est la suivante : Réfection généralisée de la piste de Source Rouge (élargissement et reprise intégrale de l'assise).

Le montant estimatif des travaux est de 5 754 euros TTC.

Monsieur Gilles VIVET fait connaître au conseil municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale.

⇒ Dépenses subventionnables 5 754 euros

* Montant de l'aide sollicitée auprès du conseil départemental de la Savoie : **2 301.60 euros**

* Montant total des aides : **2 301.60 euros**

* Montant total de l'autofinancement communal des travaux aidés : **3 452.40 euros**

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **A l'unanimité,**
- **APPROUVE** le plan de financement présenté,
- **CHARGE** Monsieur le maire de signer tous les documents afférents à ce projet
- **SOLLICITE** l'aide du conseil départemental de la Savoie pour la réalisation des travaux concernés
- **DEMANDE** au conseil départemental de la Savoie l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de l'aide.

FINANCES

Demande de subvention pour des travaux sylvicoles Délibération n°2024.04.03

Monsieur le maire fait connaître au conseil municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2024.

La nature des travaux est la suivante : Intervention en futaie irrégulière (itinéraire sylvicole renouvellement difficile).

Le montant estimatif des travaux est 10 520,00 euros HT.

Monsieur le maire fait connaître au conseil municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale.

⇒ Dépenses subventionnables 10 520,00 euros HT (Travaux du sol, crochetage)

* Montant de l'aide sollicitée auprès de Sylv'ACCTES : 5 260,00 euros

* Montant total des aides : 5 260,00 euros

* Montant total du l'autofinancement communal des travaux aidés : 5 260,00 euros HT

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **A l'unanimité,**
- **APPROUVE** le plan de financement présenté,
- **CHARGE** monsieur le maire de signer tous les documents afférents à ce projet,
- **SOLLICITE** l'aide de Sylv'ACCTES pour la réalisation des travaux concernés,
- **DEMANDE** à Sylv'ACCTES l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de l'aide.

FINANCES

Groupement d'achat dans le cadre de la voie verte entre la communauté de communes Cœur de Tarentaise et la commune de Saint-Marcel Délibération n°2024.04.04

Monsieur le maire informe le conseil que les travaux de réfection des enrobés de la voirie de la Montée de la Maille ont été retenus au programme des travaux 2024 du budget principal.

Aussi, le programme des travaux 2024 de la voie verte retenu et organisé par la communauté de communes Cœur de Tarentaise (C.C.C.T.) doit se réaliser du début de la « rue des Martyrs de Terre Noire » jusqu'à la « route du Lac ».

Ainsi, dans le cadre de ces réalisations, la commune de Saint-Marcel et la C.C.C.T. souhaitent organiser un groupement d'achat pour les lots terrassements, réseaux, voiries et aménagements périphériques et le lot signalisation.

Le groupement de commandes a pour objet la passation et l'exécution des marchés publics relatifs aux travaux de réalisation de la voirie verte et des travaux de rénovation de la voirie associée. Les marchés sont lancés selon les procédures permises par le code de la commande publique. L'estimation du coût des travaux pour la commune de Saint-Marcel est d'environ 305 000 euros hors taxes.

Ce sont près de 800 ml qui vont permettre de bénéficier de tarifs compétitifs.

La C.C.C.T. et la commune de Saint-Marcel ont convenu de désigner la C.C.C.T. en qualité de coordonnateur du groupement en vue de préparer, de passer, de signer, de notifier et d'exécuter les marchés considérés, conformément aux dispositions de la commande publique.

Le coordonnateur mettra en œuvre les procédures de passation et d'exécution des marchés.

Afin d'obtenir de meilleurs tarifs avec des prestations et un accompagnement optimisé et un interlocuteur unique dans le cadre des travaux, il convient alors de lancer un marché pour le choix des prestataires relatifs aux lots terrassements, réseaux, voiries et aménagements périphériques et au lot signalisation, qui profitera à la fois à la commune de Saint-Marcel et à la C.C.C.T..

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **A l'unanimité,**
- **APPROUVE** la création d'un groupement d'achat et le lancement de la consultation dans le cadre des travaux 2024 de la réfection des enrobés et d'aménagement de la « montée de la Maille »,
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tout document nécessaire à son bon déroulement,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024 du budget principal.

URBANISME

Vente du lot n°8 au lotissement communal de Montmagny

Délibération n°2024.04.05

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal :

- Le projet de lotissement communal prévu au hameau de "Montmagny" lequel a fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique en date du 06/04/2009,
- L'ordonnance d'expropriation rendue par le juge de l'expropriation les 03/09/2009 et 10/09/2009, laquelle opère le transfert de propriété de tous les terrains concernés par le projet au profit de la Commune,
- Les paiements ou consignations des indemnités effectués suite aux jugements du juge de l'expropriation,
- L'arrêté (n° PA 073 253 10 M3001) pris par M. le Maire accordant un permis d'aménager au nom de la Commune de Saint Marcel rendu le 23/03/2010.

Monsieur le maire rappelle également que les lots n°2, 3, 4, 5, 6, 7, 11 et 12 ont pour l'instant été vendus au prix de 70 euros du mètre carré et que le lot n°1 fait l'objet d'offre de cession sans octroi de propriété.

Aussi, le lot n°9 a été retiré du périmètre du lotissement communal.

Il rappelle également les désistements survenus en 2023 pour la cession des lots n°8 et 10.

De nouvelles candidatures sont arrivées en mairie.

Madame et Monsieur Stève BERNARD ont fait une offre d'achat pour le lot n°8.

Le conseil municipal est maintenant amené à se prononcer sur cette offre de cession et sur l'attribution du lot n°8 sans octroi de droit de propriété.

- Lot n°8 de 394 m² : Madame et Monsieur Stève BERNARD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **A l'unanimité,**
- **APPROUVE** l'attribution du lot n°8 d'une surface de 394 m² à Madame et Monsieur Stève BERNARD,

- **DIT** que le prix de vente de ce lot est de 27 580 euros,
- **DEMANDE** :
 - A Monsieur le maire d'informer la personne retenue en leur adressant un courrier et une promesse de vente avec un délai de réponse, le cahier des charges ainsi qu'un plan du lotissement avec les lots,
 - D'informer le conseil municipal des demandes formulées pour les lots restants,
- **DECIDE** de confier à l'étude notariale 2LD (DEMOL-CAMUS) de Moûtiers, la préparation de l'acte de vente pour le compte de la commune et le dépôt des pièces du lotissement, avec le concours éventuel du notaire de l'acquéreur,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de la vente des lots, notamment les promesses de vente.

URBANISME

Vente du lot n°10 au lotissement communal de Montmagny

Délibération n°2024.04.06

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal :

- Le projet de lotissement communal prévu au hameau de "Montmagny" lequel a fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique en date du 06/04/2009,
- L'ordonnance d'expropriation rendue par le juge de l'expropriation les 03/09/2009 et 10/09/2009, laquelle opère le transfert de propriété de tous les terrains concernés par le projet au profit de la Commune,
- Les paiements ou consignations des indemnités effectués suite aux jugements du juge de l'expropriation,
- L'arrêté (n° PA 073 253 10 M3001) pris par M. le Maire accordant un permis d'aménager au nom de la Commune de Saint Marcel rendu le 23/03/2010.

Monsieur le maire rappelle également que les lots n°2, 3, 4, 5, 6, 7, 11 et 12 ont pour l'instant été vendus au prix de 70 euros du mètre carré et que le lot n°1 fait l'objet d'offre de cession sans octroi de propriété.

Aussi, le lot n°9 a été retiré du périmètre du lotissement communal.

Il rappelle également les désistements survenus en 2023 pour la cession des lots n°8 et 10.

De nouvelles candidatures sont arrivées en mairie.

Monsieur Stéphane FRESSE, représentant de la Société Civile Immobilière (SCI) MONT JOVET DE BRAES a fait une offre d'achat pour le lot n°10.

Le conseil municipal est maintenant amené à se prononcer sur cette offre de cession et sur l'attribution du lot n°10 sans octroi de droit de propriété.

- Lot n°10 de 592 m² : SCI MONT JOVET DE BRAES (Monsieur Stéphane FRESSE).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Par 10 voix POUR**, monsieur Alain MARGUIER étant sorti momentanément de la salle,
- **APPROUVE** l'attribution du lot n°10 d'une surface de 592 m² à la SCI MONT JOVET DE BRAES (Monsieur Stéphane FRESSE),
- **DIT** que le prix de vente de ce lot est de 41 440 euros,
- **DEMANDE** à Monsieur le maire d'informer la personne retenue en leur adressant un courrier et une promesse de vente avec un délai de réponse, le cahier des charges ainsi qu'un plan du lotissement avec les lots,

- **DECIDE** de confier à l'étude notariale 2LD (DEMOL-CAMUS) de Moutiers, la préparation de l'acte de vente pour le compte de la commune et le dépôt des pièces du lotissement, avec le concours éventuel du notaire de l'acquéreur,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de la vente des lots, notamment les promesses de vente.

URBANISME

Cession de parcelles communales au hameau de Montmagny Délibération n°2024.04.07

Monsieur le maire rappelle au conseil que le lot n°9 du lotissement communal de Montmagny avait été retiré du périmètre de ce lotissement par délibération n°2019.04.01 du 8 avril 2019 approuvant la modification n°3 de l'arrêté de permis d'aménager.

Par conséquent, le périmètre du lotissement a été réduit de 507m² correspondant à :

- La parcelle cadastrée section A numéro 1035 pour une contenance de 425m²,
- La parcelle cadastrée section A numéro 1095 pour une contenance de 71m²,
- La parcelle cadastrée section A numéro 1025 pour une contenance de 11m².

Aussi, afin de régulariser sa situation vis-à-vis de la commune, il propose également d'acquérir la parcelle cadastrée section A numéro 1097 d'une contenance de 10m², située dans la continuité de sa propriété.

Le prix du mètre carré retenu en cas d'accord est de 70 euros, soit 35 490 euros, pour les 507m² se rapportant à l'ancien lot n°9 du lotissement de Montmagny et de 25 euros, soit 250 euros, pour les 10m² concernés par la régularisation.

Monsieur Eric SUINO demande pourquoi maintenir le tarif de 70€/m² alors que le lot n'est plus dans le périmètre du lotissement et qu'il pourrait éventuellement être vendu plus cher.

Monsieur Gilles VIVET informe qu'une rencontre avec monsieur Franck GAUDIN de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) de la Savoie a eu lieu ce matin en mairie, et des exemples de prix de vente de parcelles comparables, dans la vallée, ont été donnés et révèlent des tarifs similaires à celui appliqué.

Ainsi, il est demandé au conseil de se prononcer sur ces cessions de terrains appartenant au domaine privé de la commune.

Le conseil, après en avoir délibéré :

- **Par 10 voix POUR** (Mr Daniel CHARRIERE, Mme Marie-Pierre GRILLET, Mme FARRIDA KISMOUNE, Mr Pierre KOENIG, Mr Alain MARGUIER, Mme Nathalie MARTIN, Mr Sébastien SAVOV, Mr Emmanuel THOREND, Mme Martine VEY, Mr Gilles VIVET) **et 1 ABSTENTION** (Mr Eric SUINO),
- **ACCEPTE** la cession des parcelles section A numéros 1035, 1095 et 1025 tel que présentées ci-dessus et situées à Montmagny à madame et monsieur Candido ZABALZA, **DIT** que la surface totale cédée par la commune de Saint-Marcel au prix de 70€ du mètre carré est d'une contenance de 507 mètres carrés, **DIT** que le montant de la cession est de 35 490 euros,
- **ACCEPTE** la cession de la parcelle section A numéro 1097 tel que présentée ci-dessus et située à Montmagny à madame et monsieur Candido ZABALZA, **DIT** que la surface totale cédée par la commune de Saint-Marcel au prix de 25€ du mètre carré est d'une contenance de 10 mètres carrés, **DIT** que le montant de la cession est de 250 euros,
- **DIT** que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,

- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

URBANISME

Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) dans le cadre d'un projet d'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)

Délibération n°2024.04.08

Monsieur le maire rappelle le projet concernant la création d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) sur le territoire de Saint-Marcel.

Ce projet a été présenté à la population lors d'une réunion publique qui a eu lieu le 3 avril dernier.

L'emprise de ce projet se situe sur des parcelles privées du chef-lieu, actuellement classées en N (zone naturelle et forestière) au PLU de la commune.

Ce projet pourrait aussi être l'une des solutions de raccordement de la voie verte entre la « route du Lac » (RD88) et la bretelle de sortie du chef-lieu.

Cependant, pour permettre la réalisation de ce projet, les terrains convoités ne doivent plus être classés au PLU en secteur N.

Par conséquent, une modification du PLU de la commune de Saint-Marcel doit être ainsi envisagée.

Monsieur Eric SUINO demande le zonage au PLU des parcelles de l'ancienne casse automobiles. Monsieur le maire répond qu'il s'agit de parcelles classées en Ne (zone naturelle où se trouve une activité économique) : des installations pour le criblage sont possibles, mais le stockage de déchets inertes est impossible.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **A l'unanimité,**
- **DECIDE** de ne pas modifier le PLU dans le cadre d'un projet d'Installation de Stockage de Déchets Inertes.

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Monsieur le maire informe le conseil que la commémoration des victimes de l'incendie du village des Plaines par l'armée allemande lors de la seconde guerre mondiale aura lieu le 8 juin prochain. Etant absent, il demande la présence d'élus de Saint-Marcel.
- ❖ Le bois d'affouage devrait être organisé cette année, sous condition d'avoir réalisé une formation de bûcheronnage.
- ❖ La commission de contrôle de la liste électorale se réunira le jeudi 16 mai 2024 à 17h00.
- ❖ Le service RTM doit être relancé concernant les résultats de l'étude des risques de chutes de pierres sur une partie du lotissement de Montmagny.
- ❖ L'affichage sauvage au rond-point de Beauregard doit être nettoyé rapidement afin d'éviter la présence de tags.

FIN DE SEANCE : 21h50



Le maire,
Daniel CHARRIERE

La secrétaire de séance,
Martine VEY